

Zeitschrift: Bulletin généalogique vaudois
Herausgeber: Cercle vaudois de généalogie
Band: 5 (1992)

Rubrik: La jeune fille et ses deux promis...

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 03.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La jeune fille et ses deux promis ...

M. Roland Jayet, de Genève, nous a communiqué le cas curieux d'une jeune fille aux prises avec deux fiancés, à tel point que la justice consistoriale dut trancher ... L'affaire se passait à Leysin en 1708. En voici la copie avec la transcription (ACV, Eb 72/1, p. 3) :

NB. Marie : fille de feu Abraham Tauxe dit Cordier, ayant promis en mariage Matthieu Drappel de veige : Jean Baroud frere du Lieutenant, rechercha ensuite la dite Marie qui accepta (ensuite, biffé) encore le mariage avec le dernier : Et les choses en vinrent si avant que les annonces de Jean Baroud, avec Marie furent publiées par deux fois ass[avoir] les 18. 25 mars 1708. Matthieu s'opposa à ses annonces, Et il y ût unprocet matrimonial qui fut décidé au chateau d'Aigle, le 2 Juillet, tellement que Jean Baroud fut obligé de ceder l'epouse a Matthieu; Moyennant 8 pistoles d'or, qu'il reçut quoy que convaincu d'avoir (reçu, biffé), scu les premieres promesses, Et Matthieu ût la fille pour femme. La fille fut mise à l'amande de deux Louys d'or par le vice-gouverneur Mr fischer : (Mr. le Lieuten[ant] Drapel de Cretaz

De sorte que

Le mariage d'entre Matthieu Drappel de veige & de Marie Tauxe dit Cordier de Cretaz a été Beni le 10 (Juillet, biffé) août 1708.

Le mariage d'entre Jerome Tauxe dit Cordier & Marie Baroud a été beni le 8^e Juin 1708

NB { Marie, fille de feu Abraham Tauxe dit Cordier, ayant promis en mariage Matthieu Drappel de veige. Jean Baroud frere du Lieutenant, rechercha ensuite la dite Marie qui accepta encore le mariage avec le dernier. Et les choses en vinrent si avant que les annonces de Jean Baroud, avec Marie furent publiées par deux fois ass. les 18. 25 mars 1708. Matthieu s'opposa à ses annonces, Et il y ût un procet matrimonial qui fut décidé au chateau d'Aigle, le 2 Juillet, tellement que Jean Baroud fut obligé de ceder l'epouse a Matthieu; Moyennant 8 pistoles d'or, qu'il reçut quoy que convaincu d'avoir reçu les premieres promesses, Et Matthieu ût la fille pour femme. La fille fut mise à l'amande de deux Louys d'or par le vice-gouverneur Mr fischer : (Mr. le Lieuten[ant] Drapel de Cretaz

De sorte que

Le mariage d'entre Matthieu Drappel de veige & de Marie Tauxe dit Cordier de Cretaz a été Beni le 10^{de} août 1708

1^o Le mariage d'entre Abraham Tauxe dit Cordier & Marie Baroud a été beni le 8^e Juin 1708